

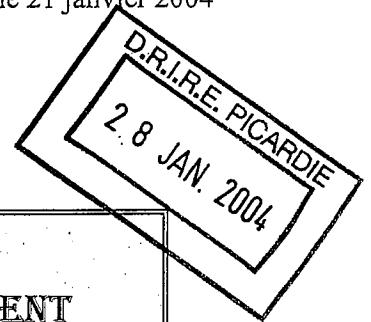


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 21 janvier 2004

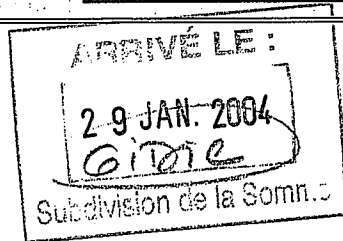
Direction des Actions
Interministérielles

Urbanisme et Environnement
3^{ème} Bureau



**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CESSATION D'ACTIVITÉ



Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A. « Société Industrielle de Transformation de Produits Agricoles » (S.I.T.P.A.), siège social à VILLERS-LES-POTS (21130), de sa déclaration du 21 octobre 1996 complétée les 10 juillet 1998, 10 novembre 1998 et 4 novembre 2003, relative à la mise à l'arrêt définitif du dépôt de déchets industriels situé sur le territoire de la commune de LIHONS, au lieu-dit « Sole du chemin de Vauvillers », parcelles cadastrées n° 35, 36, 45, 99, 100, 104, 106, 137, 140 et 142, et réglementé par l'arrêté préfectoral du 18 juin 1974.

Pour le préfet et par délégation :
L'attaché, chef de bureau,


Marc COTTEAUX

Copie adressée à :

- ⇒ Madame la sous-préfète de PÉRONNE
- ⇒ Monsieur le maire de LIHONS
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur GAILLAUD, inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme